



Ministère de l'Économie, des Finances et des Solidarités nationales



Communiqué de presse

Libreville, le 13 septembre 2019 – La Direction générale de la Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat (CPPF) informe les retraités, les ayants cause et les agents publics de l'Etat que le paiement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) de l'année 2019-2020 sera effectif à compter de la fin du mois de septembre 2019 et se poursuivra les mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

Aussi, rappelle-t-elle que seuls les allocataires ayant régulièrement rempli les certificats de leurs enfants et fait valider ces derniers par les services de la CPPF recevront leurs allocations. Les autres bénéficiaires pour lesquels les certificats de scolarité incomplets ont été retournés aux directeurs centraux des ressources humaines, aux directeurs provinciaux des ressources humaines (pour les agents publics en activité), et au service accueil de la CPPF (pour les retraités et leurs ayants cause) feront l'objet d'un paiement progressif après régularisation, jusqu'à fin décembre 2019.

Pour toute information complémentaire, les intéressés devront se rapprocher de notre service gestion de la relation assurés (GRA) sis au siège de la CPPF (164, Impasse André MBA OBAME) ou nous contacter au 01 73 07 65 / 02 03 25 68 / 07 12 10 83 ou par mail à contact@cppf.ga.

FIN

Communication Gouvernementale

f : [@CommunicationGOUVGA](https://www.facebook.com/CommunicationGOUVGA)

t : [Comgouv_GA](https://twitter.com/Comgouv_GA)

●● : [Comgouv_GA](https://www.instagram.com/Comgouv_GA)

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga